

Réf.: CV/D52-2015

## **DÉLIBÉRATIONS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2015 – Convocation du 20 mai 2015

Compte rendu affiché le 5 juin 2015 Présidente de séance : Valérie GLATARD Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents: Valérie GLATARD Marc

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick

RACHAS.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Tameur GUENNAT, Marine MATHEY par Guillemette DEBORDE, Xavier LAURE par Michel MATHEY, Christine PERRIN ESSERTAISE par Nadine DUPLOT, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet: Modification du régime indemnitaire

Suite à une interpellation des services préfectoraux dans le cadre du contrôle de légalité, il est nécessaire de retirer la délibération du 26 mars 2015 relative à la modification du régime indemnitaire. Une nouvelle délibération vous est proposée sur ce point. La commune de Neuville-sur-Saône réorganise les services techniques de la commune dans l'objectif d'une délégation accrue et d'une meilleure efficacité. Ce projet de réorganisation a été approuvé par le Comité Technique du 6 mars 2015, il a également fait l'objet d'une présentation individuelle auprès des agents personnellement touchés par la réorganisation. Dans ce cadre, en contrepartie des missions complémentaires assumées, il est proposé d'attribuer aux grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal la prime d'indemnité d'exercice des missions de préfecture, pour un taux variant entre 0 et 1 sur la base du montant de référence correspondant à leur cadre d'emploi fixé par l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012. Le crédit ouvert pour cette indemnité est de 3 612 € pour l'année 2015.

Grades	Montants de référence (arrêté du 24 décembre 2012)
Agent de maîtrise principal	1 204 €
Agent de maîtrise	1 204 €

## Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 97-1223 du 26.12.1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,
- VU l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012,
- VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, fixant les modalités applicables du régime indemnitaire,
- CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.
- MODIFIE le régime indemnitaire de la commune de Neuville-sur-Saône, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'État, au profit des agents titulaires et stagiaires ainsi que non-titulaires de droit public : attribution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture aux grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal, taux minimum 0 et maximum 1.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel.
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 28 mai 2015 Le Maire, Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2 juin 2015
- Affichage le 2 juin 2015

Valérie GLATARD, Maire.

Hôtel de Ville - BP 0135 69582 NEUVILLE-SUR-SAÔNE Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00 Télécopie : 04 78 91 26 92 www.mairie-neuvillesursaone.fr courriel: accueil@mairie-neuvillesursaone.fr